

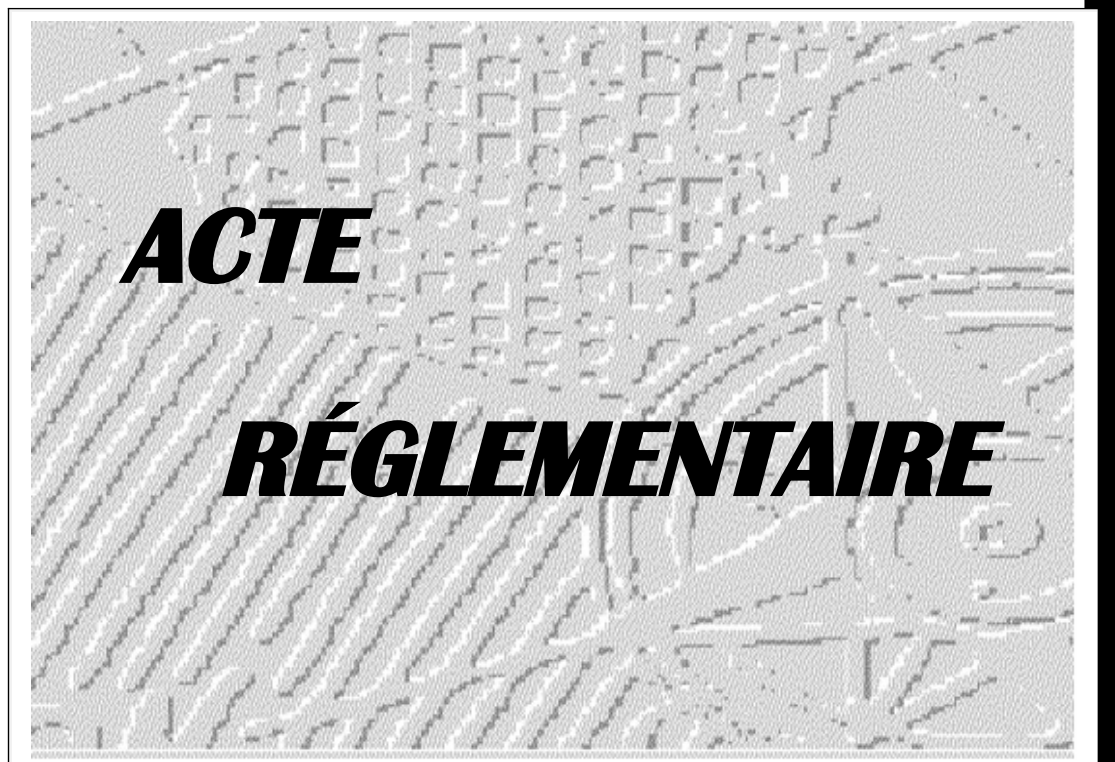


REGION REUNION
www.regionreunion.com



**S
E
P
T
E
M
B
R
E

2
0
2
5**



Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 23 septembre 2025

www.regionreunion.com

Sommaire

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 25005993.....
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR WILFRID BERTILE, CONSEILLER
RÉGIONAL

ARRÊTÉ DAJCP N° 25005

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Wilfrid BERTILE

Conseiller régional

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU* Le code général des collectivités territoriales ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n°20210008 du 02 juillet 2021 relative délégation de compétences de la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant* que Madame la Présidente sera absente lors de la signature de la convention de partenariat entre le GIP France Volontaires et la région Réunion relatif au nouveau programme Territoires Volontaires (TEVO).

A R R E T E :

- Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente et en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Monsieur Wilfrid BERTILE, pour et exclusivement :
- signer la convention de partenariat entre le GIP France Volontaires et la région Réunion relatif au nouveau programme Territoires Volontaires (TEVO).
- Article 2 :** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

23 SEP. 2025

Saint-Denis, le

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :
Monsieur Wilfrid BERTILE
Conseiller régional

